

**Le sénateur Frith:** Il faut d'abord procéder à la deuxième lecture.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

#### RENVOI AU COMITÉ

**Son Honneur le Président suppléant:** Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

**Le sénateur Macquarrie:** Honorables sénateurs, je suis désolé si j'ai l'air de brûler les étapes. Je pense aux dernières paroles prononcées par sir John A. Macdonald sur la colline du Parlement, lorsqu'il a dit à Mackenzie Bowell «Il se fait tard, Bowell.» Le représentant de Son Excellence est sur le point d'arriver. Je profite donc de cette occasion, dans l'enchaînement logique des événements, pour proposer que ce projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

**Des voix:** Bravo!

(Sur la motion du sénateur Macquarrie, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.)

### LA LOI SUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

#### PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Nurgitz, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général.—(L'honorable sénateur Hastings).

**L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, dans ce cas aussi, le sénateur Hastings croit que le comité est le meilleur endroit pour soulever des questions. Par conséquent, il aurait été en faveur de l'adoption immédiate du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et de son renvoi au comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

**L'honorable Nathan Nurgitz:** Honorables sénateurs...

**Son Honneur le Président suppléant:** Je tiens à informer les honorables sénateurs que, si l'honorable sénateur Nurgitz prend la parole maintenant, son discours aura pour effet de clore le débat sur la motion de deuxième lecture du projet de loi.

**Le sénateur Nurgitz:** Honorables sénateurs, en mettant fin au débat, je répondrai succinctement à trois questions qui ont été soulevées. La première, posée par le sénateur Stewart, visait à savoir si le rajustement annuel applicable au gouverneur général est identique à celui des membres du Parlement. Il est presque identique. Toutefois, en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada, le rajustement est de 1 p. 100 inférieur à l'indice de l'ensemble des activités économiques de la première année de rajustement. Le rajustement d'un parlementaire est donc de 1 p. 100 inférieur à celui du gouverneur général.

Ensuite, le sénateur LeBlanc a posé une question au sujet de la pension d'un gouverneur général sortant. D'après la Loi sur [Le sénateur Macquarrie.]

le gouverneur général, celui-ci a droit à une pension imposable correspondant au tiers de son traitement, plus des prestations supplémentaires prescrites dans la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, payables dès qu'il quitte ses fonctions. À l'heure actuelle, le total serait d'environ 79 000 \$. Par comparaison, je signale qu'un juge nommé par le gouvernement fédéral touche une pension correspondant aux deux tiers de son traitement actuel.

Le sénateur Hastings a demandé à quelle aide de secrétariat un gouverneur général sortant a droit. Conformément à une décision prise par le Conseil du Trésor en 1979, les anciens gouverneurs généraux touchent une allocation annuelle égale au budget du bureau parlementaire d'un député, plus 50 p. 100. Elle totaliserait donc 170 000 \$ environ à l'heure actuelle. Cette allocation sert à payer le personnel, l'espace de bureau, les voyages, les réceptions et les dépenses liées à l'exercice de la fonction.

Les seules questions auxquelles je n'ai pas répondu sont celles que le sénateur MacDonald a posées en son nom et au nom du sénateur Frith.

**Le sénateur Frith:** Je tiens à dire publiquement qu'il n'avait aucune autorité pour...

**Le sénateur Nurgitz:** De parler en votre nom?

**Le sénateur Frith:** Oui. Il n'agissait pas en mon nom. Il parlait d'un événement auquel nous avons participé tous les deux. J'ai parlé en mon nom.

**Le sénateur Doody:** Quelle amitié peu solide!

**Le sénateur Nurgitz:** Le gouverneur général a souhaité bonne chance au sénateur MacDonald et a déclaré que la règle MacDonald s'appliquerait encore l'année prochaine.

Honorables sénateurs, sur ce, je conclus mes observations et je recommande la deuxième lecture du projet de loi.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

#### RENVOI AU COMITÉ

**Son Honneur le Président suppléant:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Nurgitz, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.)

### LES TRAVAUX DU SÉNAT

À la période des questions:

**L'honorable H.A. Olson:** Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement pour remercier le leader du gouvernement de m'avoir donné une réponse différée à une question. Il a parlé d'un communiqué sur la question des paiements définitifs, mais il n'est question que des paiements initiaux dans ce communiqué. Je me demande s'il pourrait me donner la réponse à la bonne question? Je la lui remettrai plus tard.

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Merci.